

**AMOÉBA annonce l'émission de la seconde tranche de 60 obligations convertibles en actions dans le cadre de son nouveau financement obligataire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green**

**Chassieu (France), le 6 juillet, 2021 – 17h45- AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB)**, producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce l'émission de la seconde tranche d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») de son nouveau financement obligataire avec programme d'intéressement, à savoir 60 OCA numérotées de 61 à 120 intégralement émises au profit de Nice & Green S.A.

Cette émission s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission conclu avec Nice & Green S.A. le 16 décembre 2020, en vue de la mise en place d'un financement obligataire avec programme d'intéressement par émission de 480 OCA d'une valeur nominale de 50.000 euros chacune représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 24.000.000 euros (le « Contrat d'Emission »).<sup>a</sup>

Le Président Directeur Général de la Société, usant de la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 24 juin 2021, a décidé d'émettre le 6 juillet 2021, 60 OCA numérotées de 61 à 120 au profit de Nice & Green S.A correspondant à la seconde tranche du financement obligataire.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ces OCA ont été entièrement souscrites à un prix égal à 96% de leur valeur nominale, représentant une seconde tranche d'OCA d'un montant net total de 2.880.000 euros.

Pour rappel, la Société tient sur son site internet un tableau de suivi des OCA et du nombre d'actions d'Amoéba en circulation (cf. rubrique Investisseurs/ Informations réglementées/ Autres informations).

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission de cette seconde tranche d'OCA est présentée dans les tableaux ci-dessous en application des formules de conversion des OCA sur la base de 92 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action Amoéba à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les six (6) jours de bourse précédant immédiatement le 6 juillet 2021, à savoir 1,5951 euros.

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres d'Amoéba au 31 décembre 2020 établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS) et ajustés des augmentations de capital réalisées jusqu'au 6 juillet 2021, soit 4.493.086 euros et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 6 juillet 2021, soit 17.832.334 actions)

	Quote-part des capitaux propres au 30 décembre 2020 (en euros) *	
	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission de la tranche 2	4 493 086	6 417 086
Après émission de 2 044 304 actions nouvelles résultant de la conversion de 60 OCA	7 373 086	9 297 086

(\*) *montant des capitaux propres au 31 décembre 2020 établis conformément au référentiel de normes internationales financières IFRS et ajustés des augmentations de capital réalisées jusqu'au 6 juillet 2021*  
 (\*\*) *en supposant :*

- *l'exercice intégral des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions émis et attribués par Amoéba, exerçables ou non, donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles*

<sup>a</sup> Cf. le communiqué de presse du 21 décembre 2020.

- l'attribution définitive des droits conditionnels à recevoir gratuitement 280.000 actions intégralement soumis à une condition de présence ininterrompue.
  - la conversion de 40 OCA émises en tranche 1 et non encore converties au 6 juillet 2021
- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social d'Amoéba préalablement à l'émission de la seconde tranche (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social d'Amoéba au 6 juillet 2021, soit 17.832.334 actions)

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission de la tranche 2	1%	0,91%
Après émission de 2 044 304 actions nouvelles résultant de la conversion de 60 OCA	0,90%	0,82%

(\*) en supposant :

- l'exercice intégral des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions émis et attribués par Amoéba, exerçables ou non, donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles
- l'attribution définitive des droits conditionnels à recevoir gratuitement 280.000 actions intégralement soumis à une condition de présence ininterrompue.
- la conversion de 40 OCA émises en tranche 1 et non encore converties au 6 juillet 2021

#### À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

#### Contacts:

##### Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

[v.filiatre@amoeba-nature.com](mailto:v.filiatre@amoeba-nature.com)

##### Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

[amoeba@calyptus.net](mailto:amoeba@calyptus.net)

**Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 Avril 2021 sous le numéro D21-0289 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*